

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Commune de SAINT-LOUBÈS

SOMMAIRE :

Le contexte économique et social du budget

La section de fonctionnement

Généralités et fiscalité

Les principales dépenses et recettes de la section

Les dotations de l'État et autres recettes

Les subventions attribuées

La section d'investissement

Généralités

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Les principales actions de l'année 2025

La dette

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette volonté pour la commune de Saint-Loubès, elle est également disponible sur le site internet de la ville. **Elle a été rédigée en préparation du conseil municipal du 2 avril et décrit donc les éléments qui ont été présentés et validés lors de ce conseil.**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et *prévues* pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité ; il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, la maire, en

tant qu'ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 2 avril 2025 par le Conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande à la Direction Générale des Services de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux, ou par mail à mairie@saint-loubes.fr.

Il a été établi avec la volonté :

- de bien piloter et maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ; à ce sujet, nous observons que depuis quelques années les estimations faites en début d'année au budget prévisionnel sont de plus en plus proches des réalisations effectives constatées en réalisé en fin d'année. Ceci provient de plusieurs facteurs : les prévisions des services sont de plus en plus fines ; au lieu d'être calées sur les prévisions N-1 (logique d'enveloppes), elles sont établies en fonction des réalisations N-1 ; enfin, le pilotage du service Finances effectué en lien avec les services, est de plus en plus précis.
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région et de l'État chaque fois que possible.

Le contexte économique et social

Le contexte politique français, par son instabilité, n'a pas permis le vote du Projet de loi de finances selon le calendrier habituel. Promulguée avec trois mois de décalage par rapport à un calendrier normal, la loi de Finances 2025 est axée sur la réduction du déficit public et par conséquent des efforts d'économies dans presque tous les domaines, y compris les dotations de l'État aux collectivités locales. Ce décalage touche également toute l'« ingénierie » de l'État et donc la mise en place des dotations et subventions pour 2025. En conséquence, le budget prévisionnel de la commune comporte des inconnues sur le niveau de subvention et d'aide que pourront recevoir les projets en cours, ce qui complexifie l'exercice et ajoute de l'incertitude.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire adopté en février 2025 pour cette année constitue un document plus complet concernant le contexte économique et budgétaire. Il est également public et disponible sur demande.

Préambule : contexte et grandes orientations

Le contexte et les grandes orientations du budget 2025 sont exposés dans le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil Municipal du 20 février 2025. En sont présentées ici les grandes lignes.

La population légale de Saint-Loubès au sens de l'INSEE **a franchi au 1^{er} janvier 2022 le seuil des 10 000 habitants**. Ceci marque symboliquement l'augmentation importante de la population de notre commune au cours des années précédentes : elle fut en particulier de 15 % entre 2013 et 2018 (plus de 1 200 habitants supplémentaires). Depuis 2000, c'est environ un tiers de la population en plus qui s'est ajoutée, environ 2 500 personnes, avec une accélération sur les dernières années. Ceci pose des défis à l'action municipale dans son ensemble et **le budget 2025 comme ceux des trois dernières années produira des efforts en matière de mise à niveau des équipements de la commune et des services rendus à la population, tant sur le plan quantitatif que qualitatif pour répondre aux besoins de la population.**

Sur le plan de l'investissement,

- La mise en accessibilité des bâtiments accueillant du public est accomplie depuis Août 2024 et l'année 2025 verra les dernières dépenses pour solder ces opérations.
- La rénovation énergétique des bâtiments produira ses effets, à commencer par l'école Île Bleue, livrée pour la rentrée 2024 qui permettra des économies d'énergie en année pleine pour 2025. La rénovation d'une deuxième école, Jean de La Fontaine, est étudiée et fait l'objet de demandes de subventions en début d'année 2025.
- Les travaux en vue du nouveau groupe scolaire situé domaine de Modery commencent au printemps 2025 (curage et désamiantage) et embrayeront à la fin de l'été pour le volet de construction et rénovation des bâtiments existants.
- Des travaux importants de voirie seront financés pour la réfection du chemin de Nice et l'aménagement du chemin de l'Oustalot, doublé pour permettre l'accès au chantier du nouveau groupe scolaire de Modery. À noter que les travaux du chemin de Péligon relèvent de la Communauté de Communes et de son budget, puisque ce chemin est « intercommunal ».
- Des aménagements sont prévus sur plusieurs bâtiments. Ceux concernant de La Coupole relèvent du budget annexe du Centre Culturel
- Enfin, l'espace du Complexe sportif bénéficiera de la reprise du City Stade et du réaménagement des Jeux d'enfant en 2025

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement concerne la gestion des affaires courantes, de l'autre, la section d'investissement a vocation à financer les projets structurants et préparer l'avenir.

Le budget primitif 2025 est proposé pour s'équilibrer à :

- à 14 872 692,34 euros en section de fonctionnement ;
- à 9 128 334,77 euros en section d'investissement.

La section de fonctionnement

Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services municipaux fournis à la population (restauration scolaire, centre de loisirs, crèche, animations culturelles etc.), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État et à certaines subventions. Pour notre commune, les prévisions sur ces trois volets ont été faites comme suit.

Le conseil municipal du 2 avril 2025 a décidé le maintien des taux communaux en 2025 à leur niveau de 2024. **Les impôts locaux** sont donc présentés sans hausse pour la part communale.. Cependant, la loi de finances 2025 a annoncé une hausse nationale des bases de 1,7%. Ceci, ajouté à l'augmentation de la population et à la majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires votée en 2024 à son taux maximum (60%), engendre cette année une augmentation principalement « mécanique » de produits fiscaux d'un montant de 167 482 euros.

Le vote du 2 avril a donc porté sur les taux du foncier bâti (part communale + départementale : 42,57 %) et du foncier non bâti : 69,66 %. **Ces taux n'ont pas subi d'augmentation en 2025.**

À noter que le taux de la taxe sur les ordures ménagères (TEOM) baisse de son côté en 2025 de 10,90 % à 9,95 % grâce aux économies générées par l’amélioration du geste de tri des Loubésien(ne)s qui trient mieux leurs déchets, mais aussi par le changement de mode de collecte. Le SEMOCTOM est en effet passé fin 2024 début 2025 à la collecte par bornes d’apport volontaire pour le verre et les déchets alimentaires. Or, la collecte en porte-à-porte est 5 fois plus chère que la collecte en bornes d’apports volontaires. Ces économies se traduisent donc par une baisse sur la TEOM payée par les ménages loubésiens.

Les dotations versées par l’État et les reversements de la Communauté de Communes sont attendues inchangées par rapport à 2025. Seules les montants des premières restent à ce jour inconnus (cf. supra).

Les recettes encaissées au titre des services municipaux fournis à la population (« Produit des Services ») sont proposées sur une hypothèse prudente de légère augmentation de la population et sur la base du maintien des tarifs au niveau de 2024.

		CA 2024	BP 2025
70	Produit des services	1 283 478,83	1 297 277,00
73	Impôts et taxes	3 194 323,00	3 103 151,00
731	Fiscalité locale	6 428 081,90	6 549 894,00
74	Dotations et participations	2 274 821,14	2 241 481,00

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des agents municipaux, l’entretien, la maintenance et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, le coût des services municipaux, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent environ 59% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. Le montant prévisionnel de ces dépenses pour l’année 2025 s’établit à 7 648 282 euros contre 7 513 568 euros en prévisionnel en 2024. Il intègre plusieurs augmentations « externes », décidées au niveau national : la cotisation de la part patronale CNRACL (105 000€), le versement de la prime mobilité, les taxes de Sécurité Sociale (33 000€), l’IFSE (40 000€), le FIPHFP (17 000€) + le CET (8 500€). Au final, ce sont plus de 200 000€ de hausses générales qui s’imposent au budget de la commune.

En 2024, le montant *réalisé* des dépenses de personnel s’est établi à 7 360 980 euros, soit plus de 150 000 euros en dessous du montant prévisionnel. Celui-ci, établi chaque année, se doit d’être prudent, donc pessimiste, afin de définir une enveloppe qui ne sera pas dépassée au cours de l’année. En effet, si cela arrivait, les paiements seraient bloqués au niveau de la Trésorerie, les services de l’État ne devant pas procéder au paiement de montants non prévus au budget. C’est pour ne pas risquer de se trouver dans cette situation que les prévisions sont toujours larges. En 2025, il est donc raisonnablement permis d’anticiper sur un montant réalisé qui sera de nouveau inférieur au montant prévisionnel de 7 648 282 euros.

Le montant « Atténuation de produits (SRU) » du chapitre 14 concerne la pénalité acquittée par Saint-Loubès au titre de l’article 55 de la loi Solidarités et Renouvellement Urbain. Son montant s’élèvera à 154 182 euros pour 2025 contre 132 292 euros en 2024.

La loi SRU de 2000 impose aux communes de plus de 3 500 habitants une proportion de 25 % de logements sociaux parmi ses résidences principales. En 2020 à Saint-Loubès, ce taux était de 12% environ et la commune s'acquitte donc depuis de nombreuses années d'une pénalité : 120 000€ environ pour 2020. Début 2024, l'État a pris un arrêté de carence à l'encontre de 15 communes de Gironde, dont la nôtre. Il a estimé en effet que le taux atteint (plus de 16% aujourd'hui), les projets en cours et les engagements pris étaient insuffisants au regard des objectifs fixés par la loi. Cette décision implique une majoration de la pénalité, fixée à 61% pour notre commune, soit le minimum prévu par la loi.

La raison de ce manque de réalisation : les taux d'intérêts élevés et de coûts de construction qui ont fortement augmenté en 2 ans. Dans ce contexte, les bailleurs sociaux ont le plus grand mal à boucler leurs plans de financement et finaliser leurs projets. Plusieurs ont donc été ajournés ou annulés sur Saint-Loubès ces derniers mois. Malgré ces arguments invoqués auprès des services de l'État, les 15 communes ont vu leurs pénalités majorées. Cependant, la Municipalité travaille à signer un contrat de mixité sociale afin d'ajuster les objectifs et obtenir une réduction de cette pénalité.

Par ailleurs, la hausse de la pénalité pour Saint-Loubès n'est pas de 61 % mais de 17 %. En effet, il est possible de déduire de cette pénalité des « aides à la pierre » que la commune verse aux bailleurs sociaux sur les projets engagés, afin de les inciter à réaliser ces opérations sur la commune et également pouvoir peser dans les attributions des logements construits pour y accueillir préférentiellement des Loubésien(ne)s. À noter que début 2025, plus de 250 demandes de logements sociaux enregistrées en mairie émanent de familles loubésiennes.

Nous pouvons constater que la partie Dotations de l'État des recettes de fonctionnement de la commune (qui comportent plusieurs composantes) ont baissé ces dernières années, en particulier depuis 2012 du fait notamment de la baisse constante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). De 1 136 119 euros en 2012, elles ont fortement décru jusqu'à 582 770 euros en 2021. En 2022, Saint-Loubès a officiellement passé le seuil des 10 000 habitants et n'est donc plus éligible à la Dotation de Solidarité Rurale, mais l'est devenue à la Dotation de Solidarité Urbaine, avec au passage une nouvelle perte de 61 400 euros. En 2023, elles ont atteint un point bas à 475 083 euros.

En 2024 cependant, ces dotations de l'État se sont redressées de presque 70 000 euros à 544 941 euros. Ceci grâce à la majoration de la THRS et à l'actualisation par nos services de plusieurs données prises en compte parmi les critères - très compliqués - de ces dotations (en particulier les kilomètres de voirie). Pour 2025, ces dotations sont attendues en légère baisse de 5 000 euros : dans un contexte national de réduction générale de toutes les dotations et aides de l'État, cette baisse est très limitée.

En 2024, une recette exceptionnelle a été encaissée par la collectivité (taxe sur les terrains devenus constructibles).

Le virement à la section d'investissement s'élève ici à 1,453 M euros, en baisse par rapport à 2024 (- 804 293,20 euros). Il représente la Capacité brute d'Auto-Financement de la commune et permet d'une part de rembourser la part de capital de l'emprunt, d'autre part de financer les investissements de la commune. Cette baisse s'explique par le maintien des taux d'imposition à leurs taux de 2025, à la baisse des dotations de l'État, à la hausse des dépenses de personnel et à celle de la pénalité SRU.

Les principales dépenses et recettes de fonctionnement :

Comptes	Libellés	BP 2025
60	Achats	1 418 709,04
61	Services extérieurs	1 394 035,93
62	Autres services extérieurs	397 182,12
63	Impôts et taxes	53 340,00
CH 11	Charges à caractère général	3 263 260,09
6218	Autres personnel extérieur	296 300,00
63	Cotisations	156 774,00
64	Charges de personnel	7 195 208,00
CH 12	Charges de personnel	7 648 282,00
CH 14	Atténuation de produits (SRU)	154 182,00
CH 65	Autres charges de gestion courante	1 246 826,30
<i>Dont 65737</i>	<i>Subvention Budget du Centre Culturel</i>	<i>734 632,21</i>
DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES		12 312 550,39
CH 66	Charges Financières	302 973,25
CH 67	Charges exceptionnelles	2 000,00
CH 68	Provisions	276 872,00
	Dépenses imprévues	0,00
DEPENSES RÉELLES		12 894 395,64
CH042	Opérations d'ordre entre section	524 566,00
	Virement à investissement	1 453 730,70
Total général des dépenses de fonctionnement		14 872 692,34
		BP 2025
70	Produit des services	1 297 277,00
73	Impôts et taxes	3 103 151,00
731	Fiscalité locale	6 549 894,00
74	Dotations et participations	2 241 481,00
75	Autres produits de gestion courante	173 453,00
13	Atténuation de charges	21 700,00
RECETTES DE GESTION DES SERVICES		13 386 956,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00
78	Reprises sur prov. Pour dépréciation des actifs	267 972,00
<i>dont 775</i>	<i>Produits de cessions</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>142 341,00</i>
2	Excédent antérieur reporté	1 070 423,34
Total des recettes de fonctionnement		14 872 692,34

La section d'investissement

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Comme, pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes, plusieurs types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales, telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et celles suite aux biens communaux vendus, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et l'emprunt.

Les principales dépenses et recettes d'investissement :

Comptes	Libellés	Montants
		BP 2025
16	Emprunts (remboursement)	1 128 858,00
Dépenses d'équipement – Opérations		4 868 647,39
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		5 997 505,39
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		265 675,00
Résultat d'investissement N-1		2 297 753,57
Dépenses engagées non mandatées N-1		567 400,81
Total dépenses d'investissement		9 128 334,77
Comptes	Libellés	BP 2025
10	Dotations Réserves (sauf 1068)	707 504,43
1068	Résultat affecté	1 949 654,06
13	Subvention d'investissement	478 234,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 966 922,45
21	Autre Immobilisation	10 000,00
1	Excédent antérieur reporté	
Virement de fonctionnement		1 443 719,51
Total des recettes Réelles		7 556 034,45
Total des recettes d'ordre		656 800,00
Recettes Engagées non mandatées n-1		915 500,32
Résultat d'investissement N-1		0,00
Total recettes d'investissement		9 128 334,77

Les principales actions d'investissements de l'année 2025 (liste non exhaustive) :

- divers travaux de voirie : 1 M€
- reprise des concessions du cimetière (phase 3) : 27 K€
- divers travaux d'entretien des bâtiments communaux : 264 K€
- remplacement des éclairages publics en LED : 45 K€
- remplacement de jeux extérieurs non conformes : 50 K€
- agrandissement salle des arts martiaux : 30 K€
- isolation du dojo : 20 K€
- achat de deux camions service technique : 40 K€
- tondeuse électrique autopropulsée : 10 K€
- cadre de vie environnement : 62 K€
- informatique : 34 K€
- travaux groupe scolaire Modery : 2 M€
- études travaux de réhabilitation énergétique de l'école Jean de la Fontaine : 65 K€
- aménagement du complexe sportif : 118 K€
- étude projet végétalisation des cours d'écoles primaires : 25 K€

- travaux de sécurisation routière : 334 K€

Pour plusieurs de ces investissements, notamment ceux portant sur les bâtiments et équipements, des dossiers de subvention ont été déposés. Plusieurs demandes de subvention sont en cours d'étude auprès des services de l'état (DSIL – fond vert)

Ces investissements s'intègrent dans le cadre d'autorisations de programme pluriannuels, selon la procédure budgétaire dite des « AP/CP ». Le conseil municipal du 2 avril a adopté les autorisations de programme suivantes :

N°AP	N°OP	LIBELLE	Montant Total AP	CP2017-2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2	94	PLU	133 924,00 €	69 898,00 €	18 599,00 €	1 560,00 €	5 161,00 €	31 656,00 €	7 050,00 €		
6	96	Groupe scolaire	11 495 470,00 €		37 189,00 €	1 600 000,00 €	217 226,00 €	521 055,00 €	2 080 000,00 €	5 103 000,00 €	1 937 000,00 €
			4 300 755,00 €						404 755,00 €	3 700 000,00 €	196 000,00 €
		Solde	7 194 715,00 €		37 189,00 €	1 600 000,00 €	217 226,00 €	521 055,00 €	1 675 245,00 €	1 403 000,00 €	1 741 000,00 €
7	98	Rénovation des bâtiments scolaires	3 369 529,00 €		5 790,00 €	1 000 000,00 €	757 095,00 €	1 507 714,00 €	98 930,00 €		
9	100	Rénovation des bâtiments communaux	668 068,00 €			23 000,00 €	291 656,00 €	280 036,00 €	73 376,00 €		
10	101	Ferme maraîchère	38 640,00 €				6 480,00 €	23 520,00 €	8 640,00 €		
11	102	Aménagements parc Complexe Sportif	417 354,00 €				41 345,00 €	257 509,00 €	118 500,00 €		
12	104	Sécurisation routière	934 506,00 €						334 506,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
		Recettes									

La dette :

Pour le budget principal, le montant du capital restant dû est de 11 614 518,08 euros au 01/01/2025 contre 10 454 921 euros début 2020. **La hausse est de 11,1 % contre 13,6 % de hausse de l'inflation sur la même période. En euros constants, l'endettement de la commune a donc baissé entre début 2020 et début 2025.** Le remboursement en capital pour l'année 2025 s'élèvera à 1 128 857,24 euros et le montant prévisionnel de l'emprunt inscrit ci-dessus au budget primitif 2025 est donc de 2 966 922,45 euros. Il s'agit d'un montant prévisionnel, qui vient comptablement équilibrer la section d'investissement en dépenses et recettes.

Comme expliqué plus haut, plusieurs éléments doivent intervenir en cours d'année, notamment les décisions d'attribution suite aux demandes de subventions déposées, qui pourront venir réduire le besoin d'emprunter de la commune. Ces investissements sont lancés en cette 5ème année de mandat, et représentent un montant global double de celui de 2021. Soulignons toutefois que comme chaque année, tout ne sera pas réalisé, pour diverses raisons et que l'emprunt réellement contracté sera très certainement bien inférieur. Depuis 2020, les montants réellement empruntés ont été inférieurs aux prévisionnels de début d'année pour des montants compris entre 1,2 et 1,75 millions d'euros (600 000 contre 1 872 000 en 2024 par exemple).

BUDGET COMMUNAL

Tableau de l'endettement pluriannuel

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Capital	1 128 857,24	1 098 015,07	1 007 892,94	990 014,00	958 362,50	935 677,69	912 561,13	811 424,87	692 205,56	578 415,01	530 494,69
Intérêts	281 739,32	252 335,03	224 345,75	200 695,56	177 563,15	155 153,13	133 435,12	111 815,94	90 811,93	75 944,29	62 699,82
Annuité	1 410 596,56	1 350 350,10	1 232 238,69	1 190 709,56	1 135 925,65	1 090 830,82	1 045 996,25	923 240,81	783 017,49	654 359,30	593 194,51

2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044
455 054,46	425 716,75	310 578,13	196 727,21	188 303,93	189 905,05	138 061,24	43 750,00	22 500,00
49 911,59	37 252,71	25 931,01	18 194,02	13 581,56	9 039,93	4 576,28	1 668,22	424,13
504 966,05	462 969,46	336 509,14	214 921,23	201 885,49	198 944,98	142 637,52	45 418,22	22 924,13